



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 07 février 2014

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la convention de labellisation
« Ville d'Art et d'Histoire » attribuée à la ville de Bergerac

Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne et Dominique ROUSSEAU, maire de Bergerac, vous convient à la signature de cette convention,

le mercredi 12 février 2014 à 11h à la Mairie de Bergerac

Ce label qualifie des communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente le patrimoine architectural pour leurs habitants, s'engagent à le valoriser dans une démarche active de connaissance, de conservation et de soutien.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et vise à transmettre aux générations futures le sens de leur responsabilité dans la conservation de leur patrimoine, la valorisation de leur histoire et la préservation de leur cadre de vie.

Le dossier présenté par la ville de Bergerac est l'aboutissement d'un travail amorcé dès 2005. Ville centre d'une communauté d'agglomération de 57.000 habitants répartis dans 27 communes, Bergerac a des atouts à faire valoir en dépit de crises économiques agricoles et industrielles qui sont encore au centre des préoccupations.

Son centre ancien en est un, à partir duquel se déploie un patrimoine architectural et paysager particulièrement attractif, comme en témoigne une fréquentation en très forte croissance de son aéroport (20.000 passagers en 2000, 289.000 en 2011).

L'obtention de ce label est l'illustration, dans le domaine du patrimoine, du paysage et de l'architecture, d'un savoir faire déjà existant dans les autres champs du domaine culturel bergeracois ; il permettra la mise en place d'outils de développement et d'animations qui favoriseront une bonne irrigation du tissu local en matière d'urbanisme et de médiation du patrimoine.

Afin d'améliorer le service rendu au public, tout en conservant à la ville de Bergerac son rôle d'initiateur, le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite d'ailleurs que le développement du projet de « Ville d'art et d'histoire » permette, dans un délai raisonnable, la création d'un « Pays d'art et d'histoire » plus étendu...

En Dordogne il s'agit de la troisième convention de labellisation «Ville ou Pays d'art et d'histoire» et de la neuvième dans la région Aquitaine.

Contacts presse :

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr

Drac Aquitaine : mathilde.huet@culture.gouv.fr - 05 57 95 02 53